



Monnaies sociales et solidarités nouvelles : le cas de l'Accorderie

Marie Fare*

SEPTEMBRE 2012

Une innovation sociale québécoise s'invite depuis quelque temps en France. Son originalité tient au couplage des trois dispositifs qui apparaissent d'ordinaire séparément : la monnaie-temps, le crédit solidaire et le groupement d'achat.

Les années 2000 ont vu la multiplication des monnaies dites « sociales et complémentaires », mises en place par des acteurs locaux en réponse aux problèmes sociaux et environnementaux divers¹. Il s'agit de dispositifs locaux d'échange de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique qui permet à la fois de régler les échanges (moyen de paiement) et de mesurer la valeur de ce qui est échangé (unité de compte). Largement ignorés des économistes, ces dispositifs suscitent en revanche un vif intérêt auprès des acteurs du secteur social et du développement territorial.

Cette note explique le fonctionnement d'un des modèles qui retiennent le plus d'intérêt actuellement, celui de l'Accorderie. Développée au Québec depuis le début des années 2000, expérimentée en France depuis l'automne 2011, l'Accorderie est souvent citée en exemple – non sans raison, au vu de la croissance rapide du nombre de ses membres et des services échangés – comme une innovation sociale particulièrement intéressante, offrant de nouvelles formes d'entraide aux populations à faibles revenus.

L'histoire de l'Accorderie remonte à la fin des années 1990, lorsque deux organismes actifs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion – la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Fondation St-Roch de Québec – ont décidé d'unir leurs forces et leurs compétences. Constatant la complémentarité des problèmes sociaux auxquels elles s'attaquent – exclusion bancaire pour la première, sécurité alimentaire pour la seconde –, elles ont décidé de mettre en place un dispositif capable de répondre aux deux à la fois. C'est ainsi qu'a été créée, en 2002 au Québec, une première association « l'Accorderie », transformée en coopérative

en 2011 et dont la mission statutaire est de « développer un réseau d'échange de services accessible à toutes les personnes qui désirent améliorer leurs conditions de vie, notamment au plan socio-économique, et ainsi combattre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Cette mission est poursuivie par le couplage des trois fonctions : un système d'échange de services basé sur le temps, un dispositif de crédit solidaire et un groupement d'achat.

L'Accorderie en pratique

Une monnaie sociale peut circuler de main en main, sous forme de billets physiques, ou bien prendre une forme scripturale (écriture sur comptes). L'Accorderie a opté pour la deuxième solution : chaque Accordeur dispose d'un « compte-temps » qui comptabilise au débit les dépenses, c'est-à-dire les services reçus, et au crédit les recettes par les services rendus. Les échanges sont facilités par un site Internet qui permet à chaque membre de consulter les offres ainsi que le solde de son propre compte-temps. Lorsque l'offre a trouvé sa demande, les membres entrent en contact sans passer par un intermédiaire. L'acheteur règle la transaction par un « chèque temps » que le vendeur dépose ensuite à l'Accorderie où la transaction est enregistrée soit par un salarié de la structure, soit un autre Accordeur qui est rémunéré pour ce travail en crédit-temps. La comptabilité et la gestion des comptes sont centralisées grâce aux outils informatiques.

La monnaie utilisée par l'Accorderie est donc émise directement par les membres, elle est inséparable des échanges par lesquels elle est créée – la seule exception à cette règle apparaît au moment de l'adhésion², lorsque le nouvel Accordeur reçoit un crédit de 15 heures ; ce pouvoir d'achat initial l'incite à s'engager dans les échanges, le crédit étant ensuite remboursé par la prestation des

*Docteure en économie, Triangle, Université Lumière Lyon 2

services. Pour participer au système, chacun doit donc être en mesure de proposer un service aux autres Accordeurs.

Les échanges obéissent à un strict principe d'égalité : une heure est égale à une heure, quelque soit l'offre fournie. Il s'agit d'une valeur fondamentale avec laquelle l'Accorderie ne transige pas, reconnaissant les capacités et la contribution sociale de chacun. Ce principe d'équivalence, l'Accorderie le partage avec la plupart des banques de temps ainsi que certains LETS (Local Exchange Trading Systems) et leur équivalents français (SEL, Systèmes d'Echange Local), principalement ceux à « logique réciprocaire » (Blanc *et al.*, 2003).

L'offre proposée est très diversifiée et regroupée en 12 catégories³. On y retrouve des services de réparation (meubles, appareils, vêtements...), de transport, de déménagement, des échanges de savoirs (informatique, musique, cuisine, cours de langues ou de photo, production vidéo...), de la garde d'enfants, des services d'entretien (ménage, peinture, bricolage divers, jardinage...), de l'expertise comptable, des services de restauration (préparation de plats cuisinés), des travaux d'artisanat (bijoux, couture, cordonnerie...), de l'encadrement des activités sportives, des soins médicaux relevant de la médecine dite alternative, de la massothérapie, des offres d'hébergement ou encore des soins esthétiques (coupe de cheveux, manucure, etc.). Dans le cadre d'un service de transport local, l'acheteur devra couvrir les frais d'essence en sus du temps comptabilisé dans la banque de temps⁴. En revanche, l'éventuelle usure matérielle des outils n'est pas prise en compte par le système, et les matières utilisées pendant la production (ingrédients, matière première, etc.) sont payées en dollar.

Un modèle à trois volets

L'Accorderie ressemble fort à une banque de temps ou à un Système d'échange local (SEL), mais elle s'en distingue aussi par certaines caractéristiques organisationnelles qui font sa spécificité (Fare, 2009-2010). En réalité, c'est un système d'échange à trois volets :

Le volet des échanges individuels entre deux Accordeurs ou entre un Accordeur et un groupe d'Accordeurs. C'est ici que la comparaison avec les autres banques de temps est la plus pertinente.

Le volet des échanges collectifs correspond aux activités du groupement d'achat et du crédit solidaire. C'est surtout ces deux services collectifs proposés par l'Accorderie qui font sa singularité. En effet, le couplage micro-crédit-monnaie sociale n'apparaît que rarement dans les autres dispositifs de monnaie sociale, sauf dans le cas particulier des banques communautaires brésiliennes⁵ ou de certains *regio* allemands⁶. Les crédits solidaires de l'Accorderie consistent essentiellement en crédits à la consommation sur une durée maximale de deux ans et plafonnés à 1200 dollars canadiens. Ils sont accordés à

L'Accorderie en chiffres

- ➔ Cinq Accorderies implantées au Québec et deux en France.
- ➔ 1759 membres en juin 2012 pour l'ensemble des Accorderies québécoises, dont 548 membres dans la ville de Québec.
- ➔ 4273 échanges réalisés en 2011 pour un volume total d'heures de 10 508 heures. Depuis 2003, un total cumulé de 22 431 services échangés pour un volume total d'heures de 52 167 heures (l'ensemble des Accorderies québécoises)
- ➔ Les échanges entre particuliers représentent 42 % des échanges. Les services de travaux, entretien et jardinage, de déménagement et transport et de santé et esthétique sont dominants dans ce type d'échange.
- ➔ En 2011, environ 60 % des membres de l'Accorderie de Québec étaient considérés comme actifs (ont réalisé au moins un échange par an). 5,5 échanges par an et par Accordeur en moyenne, avec un total annuel de 3 083 échanges réalisés.
- ➔ Depuis 2002, 233 prêts octroyés par l'Accorderie de Québec dans le cadre du crédit solidaire, pour un montant total de 175 000 dollars canadiens. Le montant moyen est de 750 dollars et le taux de remboursement s'élève à 80%.
- ➔ En France, le budget de fonctionnement s'élève à environ 60 000 euro par an et l'Accorderie.

un taux préférentiel de 4,5 % et le prêt moyen est d'environ 750 dollars. Il s'agit essentiellement de prêts pour financer des achats d'équipements domestiques (meubles, ordinateurs, appareils électroménagers, etc.). Quant au groupement d'achat, en mutualisant leur pouvoir d'achat et en s'adressant directement aux grossistes, les Accordeurs bénéficient de produits de bonne qualité (biologiques, issus du commerce équitable ou de la production locale) à des coûts inférieurs.

Le troisième volet concerne les services rendus par les Accordeurs pour l'association/coopérative elle-même d'assurer ses besoins de fonctionnement. En effet, dans ce modèle il n'y a pas de bénévolat : toute heure effectuée au service de l'Accorderie ou dans le cadre des services collectifs donne droit à un crédit-temps. Il peut s'agir d'accueillir les nouveaux membres, de distribuer le courrier ou d'organiser certaines activités collectives. Par exemple, dans le cadre du groupement d'achat, les Accordeurs sont chargés de la préparation et de l'animation du « souper mensuel », de la réception des commandes passées auprès des fournisseurs, de l'accueil ou encore de la répartition des produits. La gestion du

crédit solidaire fait elle-aussi appel aux Accordeurs, qui rencontrent le demandeur du prêt, participent au comité d'évaluation du dossier et assurent le suivi. Dans toutes ces activités, l'Accorderie sert d'intermédiaire : elle rémunère en crédit-temps les Accordeurs chargés des activités collectives et facture les Accordeurs qui en bénéficient.

En valorisant toute activité assurée par ses membres, l'Accorderie stimule leur dynamisme et leur créativité : les Accordeurs deviennent de véritables parties prenantes de la structure. Cette fonction est primordiale tant le manque de reconnaissance du travail bénévole est une des causes de l'essoufflement du bénévolat et des difficultés de renouveler les effectifs bénévoles dans les associations françaises (notamment dans les SEL).

Les volets collectif et associatif de l'Accorderie permettent en outre de mettre en circulation un supplément de monnaie, favorisant ainsi les échanges à l'intérieur du système.

Soutien externe et autogestion

L'Accorderie entretient des liens étroits avec des institutions privées et publiques : fondations privées dans le cas du Québec, collectivités territoriales et une fondation privée (la Macif) en France. Son budget de fonctionnement annuel (en France, environ 60 000 € par structure) nécessite des apports financiers externes, notamment pour financer le poste de coordinateur et payer le loyer du local où les Accordeurs se rencontrent. Alors que la majorité des SEL n'entretiennent que peu de relations avec les collectivités territoriales et gardent même une certaine distance à leur égard – dans le souci de conserver leur indépendance ; 64 % des SEL en France relèvent d'une initiative individuelle (Lenzi, 2006) –, l'Accorderie a été mise en place par des institutions actives dans le champ de la lutte contre l'exclusion. Ce soutien institutionnel porte un risque quant à la pérennité du financement mais permet d'assurer le fonctionnement et l'animation du dispositif, au moins sur le court terme. Sans aspirer à la pleine autonomie financière, l'Accorderie (notamment celle de Québec, transformée en coopérative) parie sur un modèle hybride typique de l'économie sociale et solidaire, avec plusieurs sources de financement.

En dépit de ces liens institutionnels, l'Accorderie veut être une organisation démocratique et cherche la participation active de ses membres, notamment au sein des comités de travail (échange de services, activités collectives) et dans la gestion courante des structures. La forte implication des membres, combinée avec la présence des salariés permanents qui impulsent le projet sans toutefois se substituer aux Accordeurs dans l'organisation des activités, lui permet d'éviter le risque d'essoufflement dont souffrent certains SEL/LETS.

« La mixité sociale des membres est un facteur de réussite : l'offre et la demande doivent être suffisamment différenciées et complémentaires pour pouvoir s'apparier. »

Mixité sociale et dynamisme

Les enquêtes réalisées auprès des membres de l'Accorderie de Québec (Boulianne et Olivier-d'Avignon, 2009 ; Fare, 2012) révèlent une mixité sociale nettement plus forte que dans d'autres dispositifs de ce type, que ce soit du point de vue de l'âge, de la situation économique, du niveau de scolarité ou de la situation matrimoniale (avec, tout de même, une nette prépondérance des femmes, qui représentent 61,5 % des membres comme dans la majorité des dispositifs de monnaie sociale). C'est aussi un des facteurs de la réussite : les Accordeurs semblent entrer dans une relation de complémentarité et d'interdépendance. Dans un cercle d'échange en effet, l'offre et la demande doivent être suffisamment différenciées et complémentaires pour s'apparier : si tous les membres ont besoin d'un service de transport mais que personne ne dispose de voiture, les échanges n'auront pas lieu. Cette diversité permet également d'expliquer un niveau d'échanges relativement élevé au sein du système.

Une autre raison du succès réside dans la capacité de l'Accorderie à combiner intégration sociale et entraide, ainsi qu'une vie « associative » très riche, favorisant autant le sentiment d'appartenance que les échanges de services.

Essaimage en cours

La stratégie de développement de l'Accorderie, axée sur l'essaimage et le transfert de ses outils, a induit la création d'un réseau composé actuellement de cinq Accorderies au Québec : Québec (l'originelle), Trois-Rivières, Montréal-Nord, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Montréal) et Shawinigan. Depuis l'automne 2011, le modèle a également traversé l'Atlantique, avec l'ouverture de deux Accorderies en France : une dans le 19^e arrondissement de Paris, l'autre à Chambéry. Les deux sont cofinancées par la Fondation MACIF et les collectivités locales. En effet, la Fondation Macif et Le Réseau Accorderie du Québec ont conclu une convention prévoyant la transmission de la propriété intellectuelle du concept « Accorderie » et des outils de gestion afin de garantir les principes et valeurs de l'Accorderie. L'année 2012 devrait ainsi voir naître de nouvelles Accorderies avec de nombreux projets en cours sur tout le territoire français.

Espérons que ce processus d'essaimage ne se coupe pas des sources de l'innovation sociale : si l'Accorderie a connu succès au Québec, c'est que son modèle répondait à une demande sociale précise, identifiée localement par les initiateurs. Sinon cela freinerait leur capacité d'innovation en réponse à des besoins sociaux dont la révélation a d'abord lieu dans l'univers communautaire ou associatif local.

Pour plus d'informations, consulter les sites de l'Accorderie :

www.accorderie.ca (Québec)

www.accorderie.fr (France)

Notes

¹ Pour un aperçu global des monnaies sociales et complémentaires, voir Marie Fare, « [Monnaies sociales comme outil du développement soutenable](#) », note de l'Institut Veblen (février 2012).

² Pour devenir membre de l'Accorderie, il faut signer la Déclaration de l'Accordeur (charte de fonctionnement) et régler les frais d'adhésion purement symboliques (1 dollar canadien) – ou, dans le cas de l'Accorderie de Québec devenue une coopérative, devenir coopérateur en achetant une part sociale de 10 dollars canadiens. En France, l'adhésion est gratuite à l'Accorderie de Chambéry.

³ Accompagnement, gardiennage et animaux ; administration, emploi et organisation ; informatique et bureautique ; transport et déménagement ; travaux, entretien et jardinage ; cuisine et alimentation ; artisanat, couture et vêtements ; langues et littérature ; arts, culture et éducation ; sports, loisirs et animation ; santé, maternité et esthétique ; hébergement et voyage.

⁴ Pour le service de covoiturage, les frais d'essence ne sont pas calculés. En effet, le covoiturage se définit par le fait que le membre va réaliser le trajet (que ce soit sur une courte ou longue distance) pour lui-même, et offre les places disponibles dans sa voiture.

⁵ Voir les sites : www.banquepalmas.fr (en français) ou www.bancopalmas.org.br (en portugais).

⁶ Voir les sites : www.regiogeld.de et www.chiemgauer.info

Références

BLANC J., FERRATON C. et MALANDRIN G., (2003), « Les systèmes d'échange local (SEL) : une manifestation de l'économie solidaire ? », *Hermès*, n° 36, p. 91-99.

BOULIANNE M., et OLIVIER-D'AVIGNON G., 2009, « Les retombées des systèmes d'échange de proximité québécois du point de vue de leurs membres : quelques résultats préliminaires, in : Y. Comeau (dir.), *Actes du colloque Intervention et développement des communautés enjeux, défis et pratiques novatrices*, organisé lors du 76e Congrès de l'ACFAS, Cahiers du CRIDES, pp. 53-61.

FARE M., 2012, « Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable », *RECMA - Revue internationale de l'économie sociale*, à paraître.

FARE M., 2012 « Monnaies sociales comme outil du développement soutenable », note de l'Institut Veblen.

FARE M., 2009-2010, « L'Accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier ? », *Économie et Solidarités*, vol. 40, n° 1-2, pp. 2-16.

LENZI C., (2006), L'enquête nationale sur les systèmes d'échanges locaux (SEL) en 2004, in : J. BLANC, (dir.), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005-2006*, Paris : Economica, pp. 253-279.

GRANOVETTER M., (1973), « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, pp. 1360-1380.

L'institut Veblen pour les réformes économiques

Notre mission

L'Institut Veblen promeut la transition socio-écologique vers une économie plus soutenable et plus juste.



Il anime le programme IRE (Initiative internationale pour repenser l'économie), initié par la Fondation Charles Léopold Mayer en vue de faire émerger de nouvelles propositions économiques.

Las notes l'Institut

Publications hors commerce, les notes Veblen présentent les travaux de l'Institut et de ses partenaires. Suivez nos productions [en cliquant ici](#).

Publié sous Creative Commons

Equipe exécutive

Wojtek Kalinowski
Aurore Lalucq

Conseil d'administration

Philippe Frémeaux (président)
James Galbraith (vice-président)
Patrick Hébert (trésorier)
Jérôme Blanc (secrétaire)

Nous contacter

Institut Veblen
38 rue St-Sabin
75011 Paris
France
Tel : + 33(0)1 43 14 75 75
Fax : + 33(0)1 43 14 75 99
E-mail : contact@veblen-institute.org
www.veblen-institute.org